

RCS : ORLEANS Code greffe : 4502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00028 Numéro SIREN : 824 795 827 Nom ou dénomination : A2R

Ce dépôt a été enregistré le 26/04/2019 sous le numéro de dépôt 2846

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/09/18	Net au 30/09/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	2 700		2 700	2 600
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 700		2 700	2 600
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	96 480		96 480	45 360
Etat, Impôts sur les bénéfices	2 651		2 651	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 182		1 182	741
Autres créances	124 454		124 454	1 405
Divers				
Disponibilités	104 725		104 725	319
TOTAL ACTIF CIRCULANT	329 491		329 491	47 825
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	332 191		332 191	50 425

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL



Bilan

	Net au 30/09/18	Net au 30/09/17
PASSIF		
Capital social ou individuel	1 000	1 000
Réserve légale	100	
Autres réserves	28 039	
Résultat de l'exercice	77 584	28 139
TOTAL CAPITAUX PROPRES	106 723	29 139
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	24	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	24	
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	186 675	4 800
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 212	2 973
<i>Personnel</i>	12 804	
<i>Organismes sociaux</i>	6 960	
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		5 953
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	16 080	7 560
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	712	
Dettes fiscales et sociales	36 556	13 513
TOTAL DETTES	225 468	21 286
TOTAL PASSIF	332 191	50 425

Compte de Résultat

	du 01/10/17 au 30/09/18 12 mois	du 09/01/17 au 30/09/17 9 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Production vendue	80 400	37 800	42 600	112,70
Autres produits	1		1	
Total	80 401	37 800	42 601	112,70
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Autres achats & charges externes	3 423	3 713	-290	-7,81
Total	3 423	3 713	-290	-7,81
MARGE SUR M/SES & MAT	76 978	34 087	42 891	125,83
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	691		691	
Salaires et Traitements	30 468		30 468	
Charges sociales	11 574		11 574	
Autres charges				
Total	42 733		42 733	
RESULTAT D'EXPLOITATION	34 245	34 087	158	0,46
Produits financiers	49 149	5	49 143	NS
Charges financières	248		248	
Résultat financier	48 900	5	48 895	NS
RESULTAT COURANT	83 145	34 092	49 053	143,88
Résultat exceptionnel				
Impôts sur les bénéfices	5 561	5 953	-392	-6,58
RESULTAT DE L'EXERCICE	77 584	28 139	49 445	175,72



ANNEXE

Annexe Abrégée

Désignation de la société : SASU A2R

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2018, dont le total est de 332 191 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 77 584 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2018.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/12/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Autres informations

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-pa du capita détenue	Résultat du dernier exercice clo
- Filiales (détenues à + 50 %)				
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SC VERT SAINT MARCEAU 45470 LOURY	200		50,00	
SAS NOUVEL'R HABITAT 45000 ORLEANS	5 000	311 224	50,00	307 834
SC VERT LOIRE 45470 LOURY	200		50,00	

Annexe Abrégée

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)					
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	2 700	2 700	1 405		48 500
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangère					

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 1 000 euros

A2R

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000.00 euros

Siège social : 127 rue du Poirier Rond

45000 ORLEANS

824 795 827 RCS ORLEANS

EXTRAIT DES DECISIONS ANNUELLES ORDINAIRE DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 MARS 2019

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018, s'élevant à 77 584,33 €, au compte "Autres réserves".

Après affectation du résultat, le compte « autres réserves » s'élèvera à :

- ancien compte « autres réserves »	28 039,16 €
- affectation au 30.09.2018	77 584,33 €

Présent compte « autres réserves »	105 623,49 €

Dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE
LE PRESIDENT ET ASSOCIE UNIQUE**





Aucéa Audit S.A.R.L.
Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite près de la Cour d'Appel d'Orléans
289, Boulevard Duhamel du Monceau
45160 Olivet

A2R S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2018

A2R S.A.S.
127, rue du Poirier Rond
45000 Orléans

Ce rapport contient 13 pages

SL/

A2R S.A.S.

Siège social : 127, rue du Poirier Rond - 45000 Orléans
Capital social : 1 000 €

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2018

A l'associé,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée au sein des statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **A2R S.A.S.** relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société S.A.S. A2R à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- la valorisation des titres de participation et des avances financières liées ;
- la correcte application des principes comptables et plus particulièrement des règles de rattachement des produits et des charges à l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de Monsieur le Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant,

les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par Monsieur le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

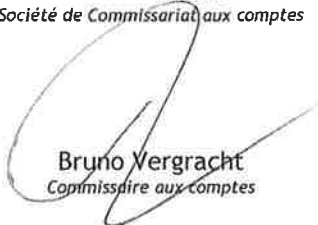
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date

de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Olivet, le 14 mars 2019

Aucéa Audit
Société de Commissariat aux comptes



Bruno Vergracht
Commissaire aux comptes

Bilan Actif synthétique

	Brut	Amortisseme Dépréciation	Net 30/09/2018	Net 30/09/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	2 700,00		2 700,00	2 600,00
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 700,00		2 700,00	2 600,00
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	96 480,00		96 480,00	45 360,00
Autres créances	128 286,47		128 286,47	2 145,68
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	104 724,65		104 724,65	319,48
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	329 491,12		329 491,12	47 825,16
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	332 191,12		332 191,12	50 425,16
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif synthétique

	30/09/2018	30/09/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 000,00	1 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100,00	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	28 039,16	
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	77 584,33	28 139,16
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	106 723,49	29 139,16
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	24,49	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	186 674,62	4 800,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 212,47	2 973,00
Dettes fiscales et sociales	36 556,05	13 513,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	225 467,63	21 286,00
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	332 191,12	50 425,16
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	225 467,63	21 286,00
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	24,49	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTE DE RESULTAT

	30/09/2018	30/09/2017
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	80 400,00	37 800,00
Chiffre d'affaires net	80 400,00	37 800,00
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits	0,79	
Total I	80 400,79	37 800,00
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	3 422,86	3 713,02
Impôts, taxes et versements assimilés	690,96	
Salaires et traitements	30 467,53	
Charges sociales	11 574,38	
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	0,10	
Total II	46 155,83	3 713,02
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	34 244,96	34 086,98
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)	49 148,57	5,18
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	49 148,57	5,18
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	248,20	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	248,20	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	48 900,37	5,18

COMPTE DE RESULTAT

	30/09/2018	30/09/2017
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	83 145,33	34 092,16

COMPTE DE RESULTAT (suite)

	30/09/2018	30/09/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	5 561,00	5 953,00
Total des produits (I+III+V+VII)	129 549,36	37 805,18
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	51 965,03	9 666,02
BENEFICE OU PERTE	77 584,33	28 139,16
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		



ANNEXE

Annexe Abrégée

Désignation de la société : SASU A2R

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2018, dont le total est de 332 191 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 77 584 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2018.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/12/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Autres informations

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)				
SC VERT SAINT MARCEAU 45470 LOURY	200		50,00	
SAS NOUVEL'R HABITAT 45000 ORLEANS	5 000	311 224	50,00	307 834
SC VERT LOIRE 45470 LOURY	200		50,00	

Annexe Abrégée

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)					
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	2 700	2 700	1 405		48 500
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangère					

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 1 000 euros



Aucéa Audit S.A.R.L.
Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite près de la Cour d'Appel d'Orléans
289, Bd Duhamel du Monceau
45160 Olivet

NOUVEL'R HABITAT S.A.S.

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 septembre 2018**

NOUVEL'R HABITAT S.A.S.
127, rue du Poirier Rond
45000 Orléans

Ce rapport contient 4 pages

EC/

NOUVEL'R HABITAT S.A.S.

Siège social : 127, rue du Poirier Rond - 45000 Orléans
Capital social : 5 000 €

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article 23 des statuts, nous avons été avisés des conventions suivantes visées à l'article L. 227-10 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé :

■ **Convention de gestion avec Nouvel'R Finance S.A.S.**

Personne concernée : Nouvel'R Finance S.A.S., associé détenant plus de 10 % des voix.

Nature et objet : Par convention établie le 15 septembre 2017, il a été arrêté, entre Nouvel'R Finance S.A.S. et votre société, les conditions d'une mission de prestations de service dite « mission de gestion » concernant l'opération immobilière « VERT CITY ». Cette convention doit permettre de gérer la relation avec les voisins et des relations clientèles hors contentieux juridique.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an avec tacite reconduction à compter du 1^{er} octobre 2017.

Cette mission est rémunérée par des honoraires arrêtés à la somme de 2 500 euros H.T. par mois.

Modalités : Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018, votre société a ainsi enregistré une charge d'exploitation de 30 000 euros H.T..

■ **Convention de gestion avec A2R S.A.S.**

Personne concernée : A2R S.A.S., associé détenant plus de 10 % des voix.

Nature et objet : Par convention établie le 15 septembre 2017, il a été arrêté, entre A2R S.A.S. et votre société, les conditions d'une mission de prestations de service dite « mission de gestion » concernant l'opération immobilière « VERT CITY ». Cette convention doit permettre de gérer la relation avec les voisins et des relations clientèles hors contentieux juridique.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an avec tacite reconduction à compter du 1^{er} octobre 2017.

Cette mission est rémunérée par des honoraires arrêtés à la somme de 2 500 euros H.T. par mois.

Modalités : Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018, votre société a ainsi enregistré une charge d'exploitation de 30 000 euros H.T..

■ **Convention de compte courant avec Nouvel'R Finance S.A.S.**

Personne concernée : Nouvel'R Finance S.A.S., associé détenant plus de 10 % des voix.

Nature et objet : Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2018, Nouvel'R Habitat S.A.S. a consenti une avance en compte courant à Nouvel'R Finance S.A.S. rémunérée au taux fiscalement déductible.

Modalités : Au titre de l'exercice clos le le 30 septembre 2018, les éléments suivants sont inscrits en comptabilité :

- solde débiteur au 30 septembre 2018 de 117 125 euros H.T. ;
- produits inscrits en comptabilité au 30 septembre 2018 de 248 euros.

■ **Convention de compte courant avec A2R S.A.S.**

Personne concernée : A2R S.A.S., associé détenant plus de 10 % des voix.

Nature et objet : Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2018, Nouvel'R Habitat S.A.S. a consenti une avance en compte courant à A2R S.A.S. rémunérée au taux fiscalement déductible.

Modalités : Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018, les éléments suivants sont inscrits en comptabilité :

- solde débiteur au 30 septembre 2018 de 117 123 euros H.T. ;
- Produits inscrits en comptabilité au 30 septembre 2018 de 248 euros.

■ **Convention de gestion avec la SCCV VERT SAINT MARCEAU**

Personnes concernées : Associés en commun détenant plus de 10 % des voix : A2R S.A.S. et Nouvel'R Finance S.A.S..

Nature et objet : Par convention établie entre la société filiale SCCV VERT SAINT MARCEAU et votre société, cette dernière assure l'étude, l'organisation et la coordination de l'opération de construction immobilière portée par la SCCV VERT SAINT MARCEAU, Maître de l'Ouvrage.

Cette mission est rémunérée par des honoraires arrêtés à la somme de 306 169 euros H.T. représentant 6 % du chiffre d'affaires prévisionnel de la société filiale.

Ces honoraires sont appelés selon l'état d'avancement du projet.

Modalités : Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018, votre société a ainsi enregistré un produit d'exploitation de 214 318 euros H.T..

Olivet, le 14 mars 2019

Aucéa Audit
Société de Commissariat aux comptes

Bruno Vergracht
Commissaire aux comptes